

Orthophonistes recherch (e)s



- ❖ **Organisation** : Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
- ❖ **Num ro de r f rence** : P-2112-003-BR
- ❖ **Type de poste** : Personnel professionnel
- ❖ **Titre du poste** : Orthophoniste
- ❖ ** tablissement ou service** : CSMB
- ❖ **Lieu de travail** : Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
- ❖ ** chelle salariale / Classe et traitement** : 43 641\$   80 572\$ annuellement (selon l'exp rience)
- ❖ **Titre du sup rieur imm diat** : Dir. Adjoint service des ressources  ducatives
- ❖ **Statut de l'emploi** : Remplacement temps complet avec possibilit  de prolongation
- ❖ **Nombre d'heures** : 35 heures/semaine

DESCRIPTION DE L'ORGANISATION

 tablie dans l'ouest de l' le de Montr al, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB), deuxi me en importance au Qu bec, regroupant plus de 10,000 employ s et pr s de 73,000  l ves r partis dans 98  tablissements est   la recherche plusieurs orthophonistes pour l'ann e scolaire 2018-2019. Notre milieu est caract ris  par une client le diversifi e o  se c toient 143 langues maternelles diff rentes. Guid s par un cadre de r f rence en orthophonie, nos professionnels b n ficient de mat riel d' valuation en quantit  suffisante et d'un contexte favorable au d veloppement professionnel (formation continue, concertation, etc.).

R LE DE L'ORTHOPHONISTE

L'emploi d'orthophoniste dans le contexte de la CSMB comporte plus sp cifiquement le d pistage et l' valuation des  l ves qui pr sentent ou qui sont susceptibles de pr senter des troubles du langage, de la parole et de la voix et la d termination d'un plan de traitement et d'intervention en orthophonie dans un but de pr vention, r adaptation ou r ducation. L'orthophoniste s'assure de la mise en  uvre du plan de traitement et d'intervention. L'orthophoniste s'occupe de la pr vention et de l'identification des probl mes de parole, de langage et de communication. Il en  value la nature, l' tendue et la s v rit  dans le but d' tablir une conclusion orthophonique.   la suite de l' valuation, il d termine les objectifs d'intervention et prend en charge la r ducation des  l ves si indiqu , en collaboration avec diff rents intervenants du milieu et les parents.

Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys



Pour en savoir plus sur le cadre de référence en orthophonie de la CSMB: <https://levissauve.ecoleverdun.com/wp-content/uploads/2016/05/Cadre-de-reference-en-orthophonie.pdf>

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

- L'orthophoniste analyse les besoins de l'élève qui présente des problèmes au plan de la communication. Elle ou il analyse et interprète les renseignements recueillis dans le but d'évaluer les troubles du langage, de la voix et de la parole et de déterminer un plan de traitement adapté aux capacités de l'élève en tenant compte de ses besoins personnels et environnementaux.
- Elle ou il élabore un plan de traitement et d'intervention en orthophonie adapté aux capacités de l'élève en tenant compte de ses besoins personnels et environnementaux.
- Elle ou il participe à l'élaboration et la mise en application du service d'orthophonie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.
- Elle ou il contribue à la planification, la réalisation ou la supervision des activités en vue de prévenir l'apparition de problèmes de communication ou dépister les difficultés de communication, en complémentarité avec les autres intervenantes et intervenants impliqués.
- Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, le plan de traitement et d'intervention en orthophonie; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.
- Elle ou il conseille et soutient l'enseignante ou l'enseignant et lui explique la nature des difficultés de communication de l'élève de façon à ce qu'elle ou il puisse adapter son enseignement et le matériel éducatif utilisé; elle ou il l'informe de l'impact de ces difficultés sur les apprentissages et l'adaptation sociale de l'élève ou du groupe; elle ou il voit à l'élaboration et à l'adaptation de matériel éducatif existant; elle ou il contribue au choix de moyens d'aide à la communication orale.
- Pour consulter la description complète: http://cpn.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/CPNCF/11_Plans_class/professionnel/2017_02_07_Plan_Class_Prof_10_novembre_2015_FINAL.pdf p. 30

Exigences :

- Être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.
(pour les jeunes diplômés n'étant pas encore membre de l'ordre adressez-vous à Maude Cormier au 514-855-4500 poste 4588 pour connaître les arrangements possibles.
- Preuve de réussite d'un examen de français (SEL, CEFranc, TECFÉE) dans les trois premiers mois d'emploi.
- Expérience de travail avec une clientèle jeune est un atout.

N.B.: - Le nombre d'heures par semaine peut s'adapter à vos disponibilités.